

Gérer la fréquentation sur les sites de baignade du massif du Canigó

Le massif du Canigó

Écrire quelque chose

Le massif du Canigó, balcon pyrénéen majestueux sur la Méditerranée, voit la fréquentation croissante de ses sites naturels de baignade amener les collectivités à devoir s'outiller afin d'encadrer leur responsabilité, préserver les milieux, garantir la sécurité et maintenir une relation harmonieuse entre habitants, visiteurs et espaces naturels.

L'émergence

Une démarche anticipatrice

Situé à 40 m du littoral méditerranéen, le massif du Canigó constitue un espace de report privilégié lors des épisodes de fortes chaleurs. La pénétration des véhicules à moteur a été fortement abaissée depuis les années 1990, désormais sous les 1000 mètres d'altitude, grâce à une politique volontariste du Grand Site de France. En parallèle, une augmentation de la fréquentation de sites de baignade en rivière a été perçue par les élus et les habitants ces dernières années. Ce scénario semble lié à plusieurs facteurs conjugués : la recherche de fraîcheur dans un contexte de canicules récurrentes; la diffusion d'informations via réseaux sociaux et la proximité de bassins de population importants.



L'expérimentation

Une démarche anticipatrice

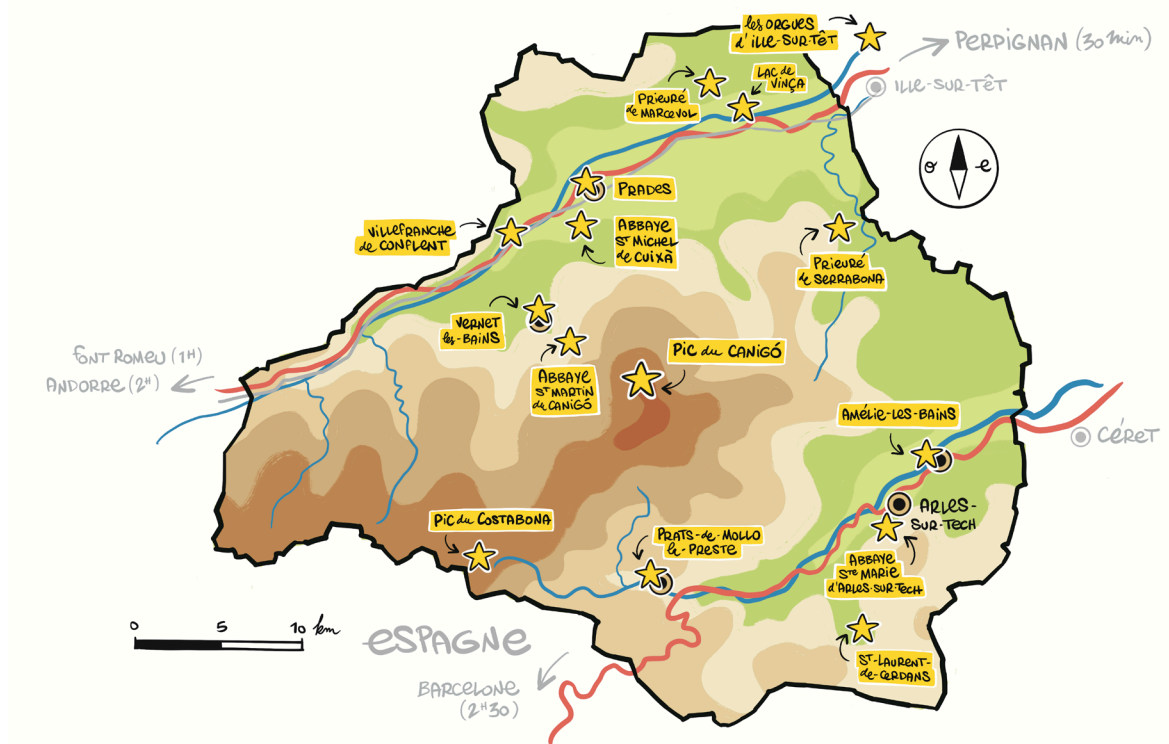
Dans une démarche anticipatrice et en cohérence avec le projet GSF 2025 – 2032, le SMCGS s'est doté d'un mode opératoire pour traiter ce défi complexe, combinant gouvernance, objectivation de la fréquentation, médiation et expertise réglementaire.

Gouvernance

Un groupe de travail « Baignade en rivière » a été créé, réunissant des élus des communes concernées, des services de l'État (SDEJS), des Parcs naturels régionaux des Pyrénées Catalanes et Fenouillèdes, le Pays Pyrénées- Méditerranées, des offices de tourisme, ainsi que certains usagers professionnels (groupement des professionnels du Canyon, hébergeurs, ...). Ce premier cadre a permis de partager les enjeux, identifier les sites concernés et prioriser les actions. Les élus ont été invités à jouer un rôle proactif, favorisant leur appropriation.

Objectivation robuste

Afin de dépasser les perceptions subjectives, le SMCGS a déployé un dispositif d'observation sur 4 sites pilotes, 3 en Conflent et 1 en Vallespir, grâce à une flotte de compteurs mobiles entre avril 2024 et octobre 2025. Selon les sites, les volumes cumulés observés varient de 3000 à plus de 15 000 passages sur la saison, avec des pics lors des périodes de ponts et au cœur de l'été. Ces données ont été couplées à d'autres données acquises dans le cadre de l'AMI (Flux Vision Orange en partenariat avec l'ADT66 et G2A dans le cadre de l'accord négocié avec l'Agence des Pyrénées pour la Destination Canigó – Pais Catala) ou déjà disponibles (Outdoorvision, via un partenariat avec l'ADT66). Les fréquentations des sites de baignade ont ainsi été mises en perspectives avec les tendances de la Destination sur les mêmes périodes. Une fois encore, l'objectivation chiffrée robuste a permis de poser un socle solide de dialogue avec les parties prenantes.



Médiation

Les sites de baignade identifiés ont été intégrés aux tournées d'éco-médiation estivales du SMCSS. Cette présence humaine a permis d'observer les comportements, les usages et les points de tension. Les observations de terrain montrent que si aucune situation de surfréquentation généralisée n'a été constatée, certains sites présentent des fragilités importantes du fait de leur configuration : stationnements contraints, accès dangereux, espaces de baignade limités. Sur ces sites, quelques dizaines de personnes suffisent à générer des impacts significatifs.

Analyse juridique

Enfin, une analyse juridique approfondie portant sur la situation réglementaire des sites de baignade en rivière a permis d'analyser 3 scénarios de responsabilités des maires et d'identifier les leviers d'action mobilisables.

- interdiction de la baignade
- aménagement et valorisation touristique
- sécurisation sans interdiction

Le scénario majoritairement retenu consiste à sécuriser sans interdire, via une information proportionnée, une signalétique adaptée et, le cas échéant, des arrêtés ciblés. L'information du public reste le levier essentiel pour sécuriser les élus.



Les résultats chiffrés

- **3000 à 5000** visiteurs en été sur les sites observés
- **4** sites prioritaires analysés en profondeur
- **10** sites secondaires identifiés
- **1** étude juridique réglementaire

Les suites

L'expérimentation à la répliquabilité

Cette approche laboratoire d'une situation complexe a permis de consolider une véritable méthode de traitement des sites de baignade à enjeux : diagnostic partagé, objectivation de la fréquentation, analyse juridique, définition d'un scénario et accompagnement des communes. Cette méthode constitue aujourd'hui un socle transférable, susceptible d'être étendu à d'autres sites du Massif du Canigo (10 sites secondaires identifiés) voire d'autres vallées concernées. En parallèle, un travail avec les Offices du Tourisme va être mené pour déréférencer les sites sensibles. Au-delà des sites de baignade, l'approche multi-échelle et multi-canaux a profondément enrichi la capacité d'appréciation des enjeux de fréquentation du territoire par le SMCGS et préfigurer un dispositif d'observation prédictif et à posteriori plus global à l'échelle du Grand Site de France, nourrissant ainsi l'objectif pour le SMCGS de mettre en place, d'ici 2027, un dispositif d'accompagnement des sites soumis à une forte pression de fréquentation (actions A8.3.1 du programme prévisionnel d'actions du GSF 2025-2032).



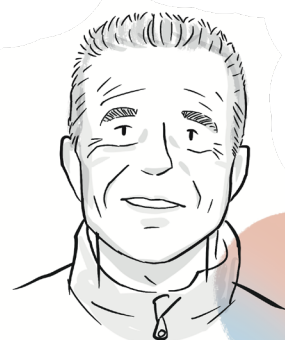
L'apport de l'AMI

Un cadre légitime et engageant

Le séminaire territorial à Ille-sur-Têt a constitué un levier de mobilisation des élus du territoire et a permis d'installer concrètement la dynamique du groupe de travail. La disponibilité d'un financement dès le départ afin d'identifier l'engagement d'actions concrètes dans la continuité de la réflexion.

“ La solution ne peut être que collective : on ne peut pas travailler chacun dans son coin, il faut agréger tous les acteurs du milieu pour que l'information circule et que les comportements évoluent réellement ”

Laurent SABATIN
SDJES 66



Les facteurs de réussites

- La logique d'anticipation, et non de gestion d'une crise, a renforcé l'intérêt et l'implication des acteurs sur un sujet nouveau
- L'entrée par la responsabilité juridique des élus a été un levier de mobilisation des maires, enclins à se sécuriser sans interdire, informer plutôt que sanctionner. L'expertise juridique menée par un avocat extérieur a apporté une dimension sécurisante
- L'objectivation robuste des flux est indispensable pour dépasser les perceptions et consolider le socle nécessaire au passage à l'action

Les principales difficultés

- Le vol de compteurs mobiles sur 2 sites prioritaires, entraînant un biais dans les mesures
- Les craintes de restrictions de certains acteurs locaux ayant toujours connu ces sites ouverts à la baignade